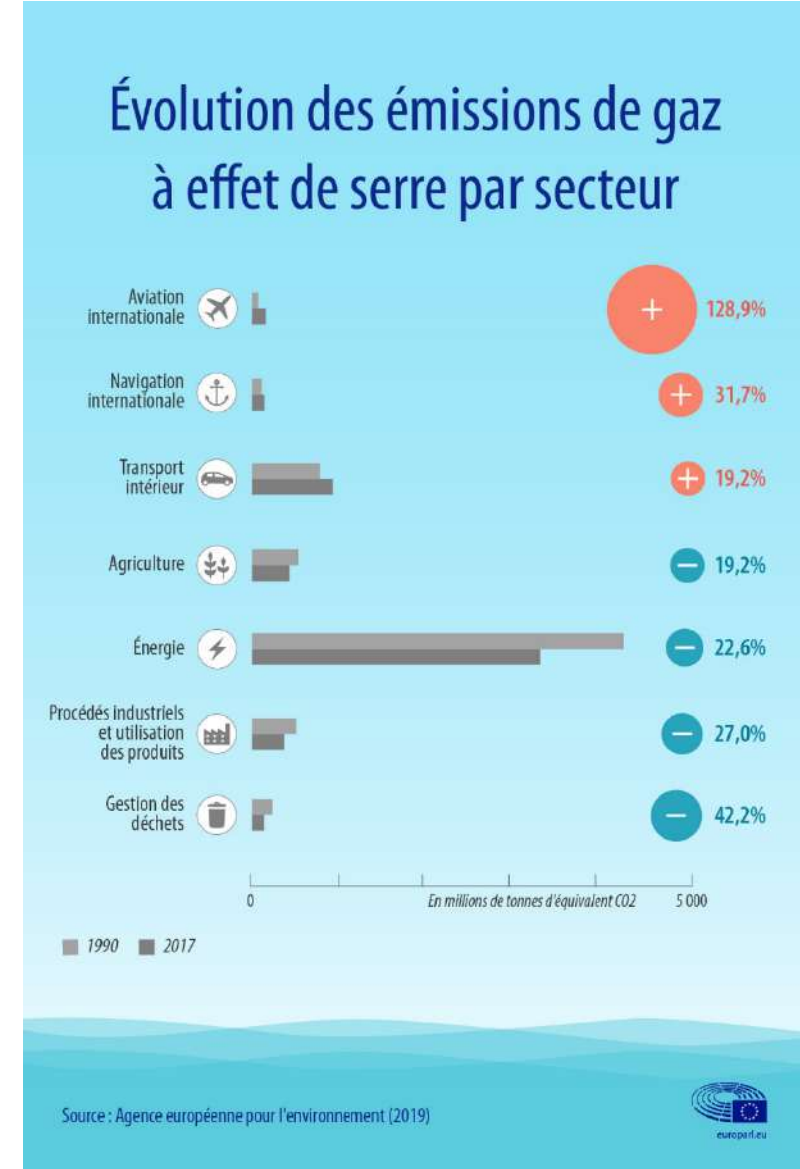
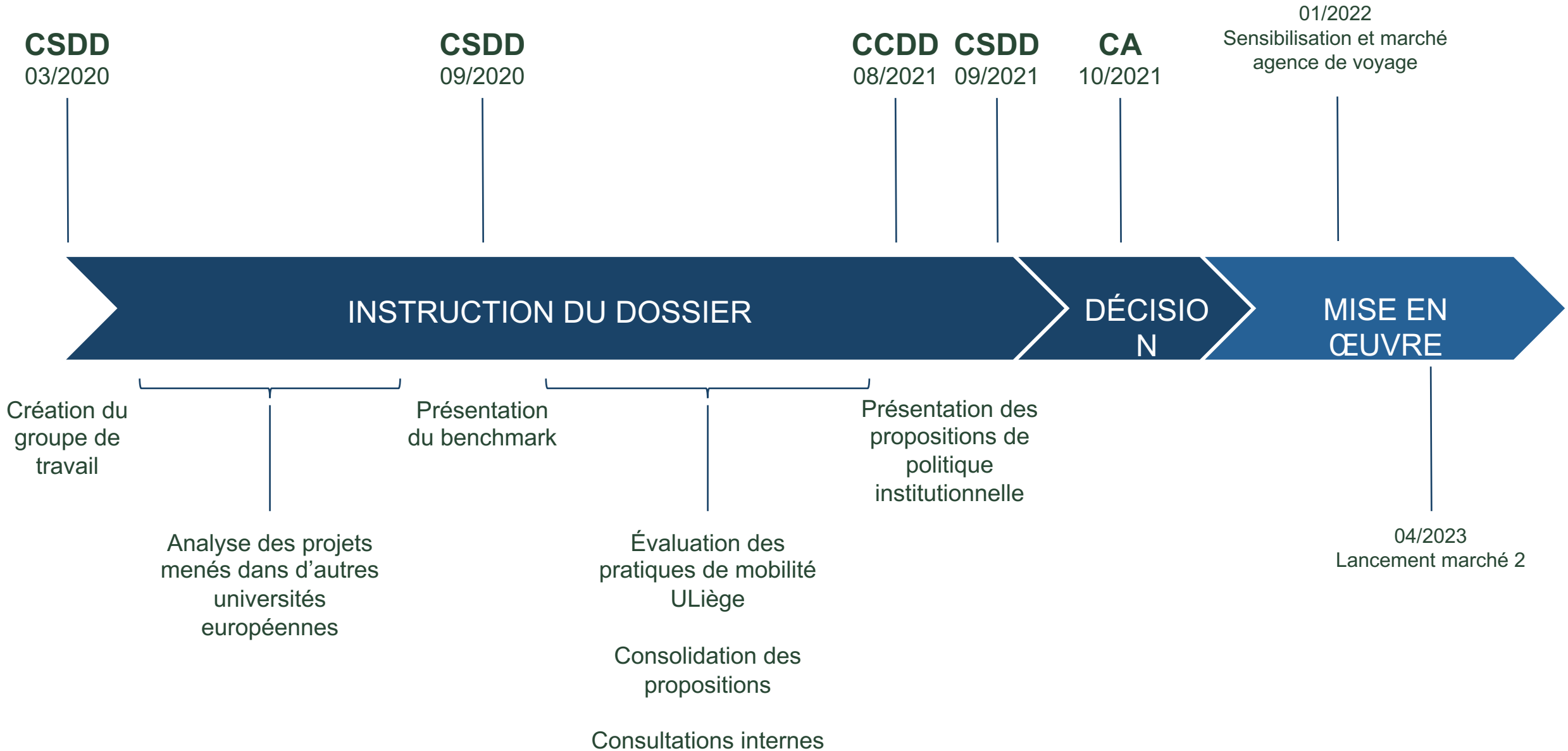


ULiège - Politique en matière de déplacements internationaux

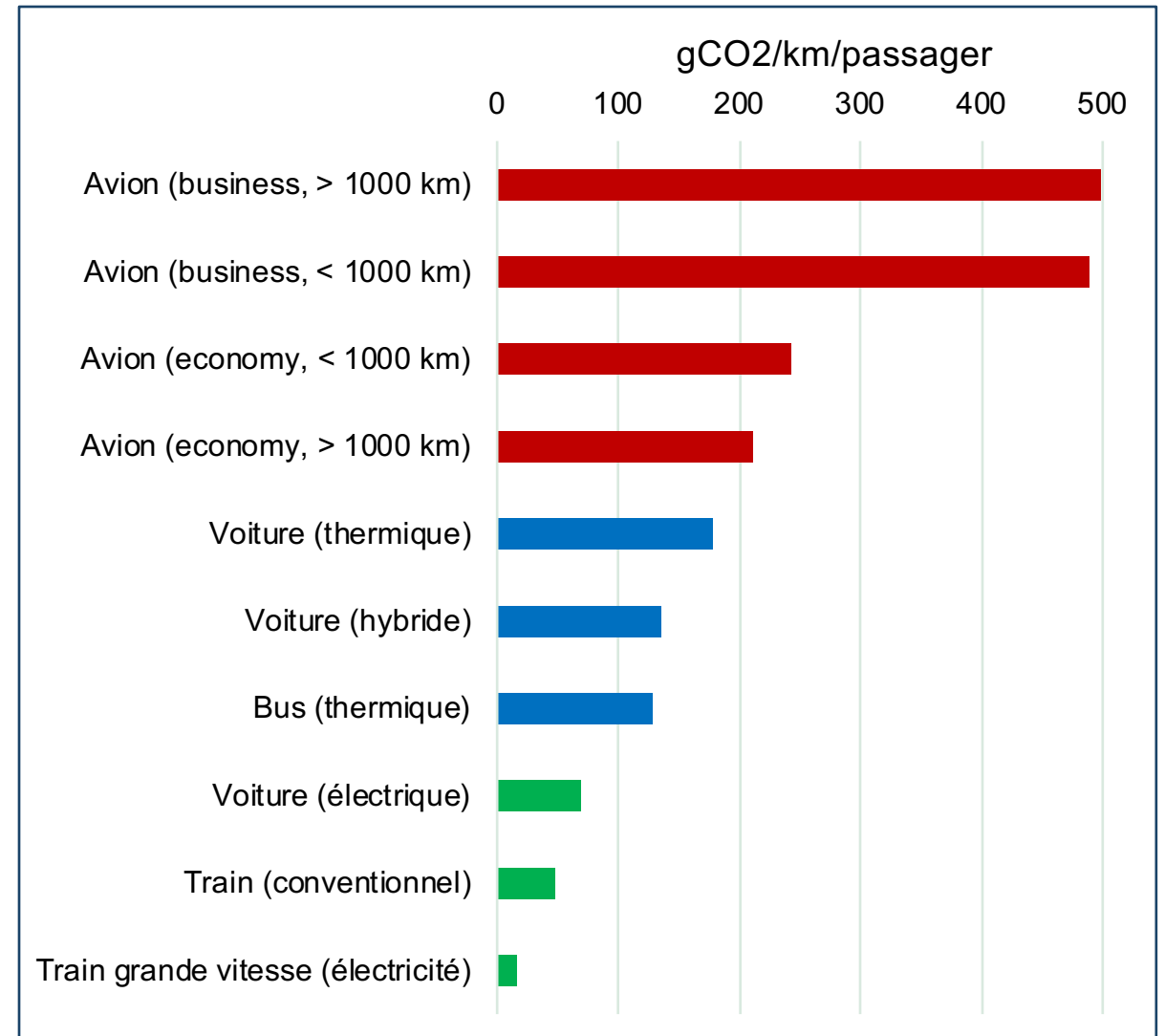
18 avril 2023

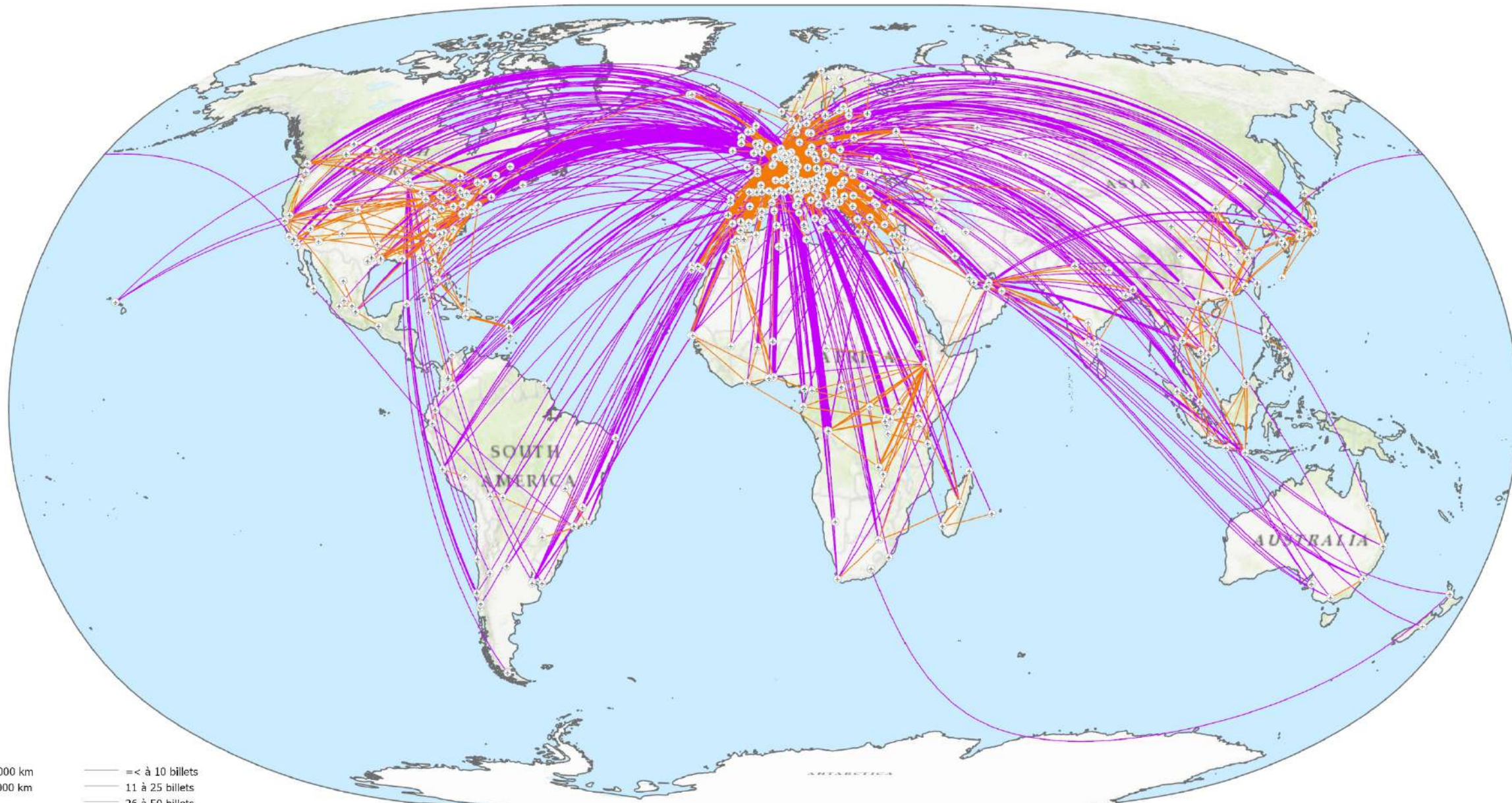
- **Premier constat** : la part de l'aviation dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre est en croissance et les universités y contribuent au travers de leurs activités internationales (recherche, enseignement, coopération, citoyenneté).
- **Deuxième constat** : de nombreuses universités mettent en œuvre des politiques relatives aux trajets professionnels afin de limiter leurs impacts environnementaux et d'affirmer leur leadership dans la lutte contre les changements climatiques.
- **Troisième constat** : la communauté universitaire est demandeuse d'une politique claire et cohérente qui rencontre les préoccupations environnementales.
- **Quatrième constat** : les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent apporter des solutions alternatives dans un certain nombre de cas.





- Inventaire réalisé dans le cadre du bilan carbone de l'Université de Liège
- Année de référence 2019 / en cours 2022
- Pour les membres du personnel, sur la base des bons de commande et notes de débours.
- Dans un périmètre limité aux trajets internationaux réalisés en avion et en train

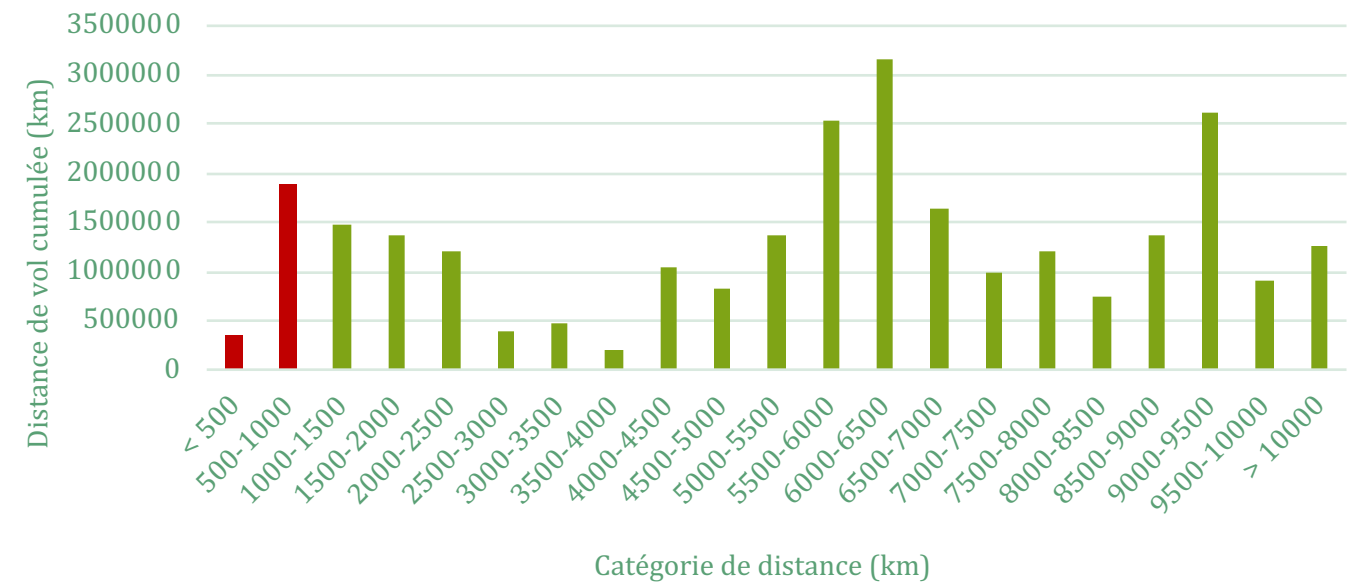
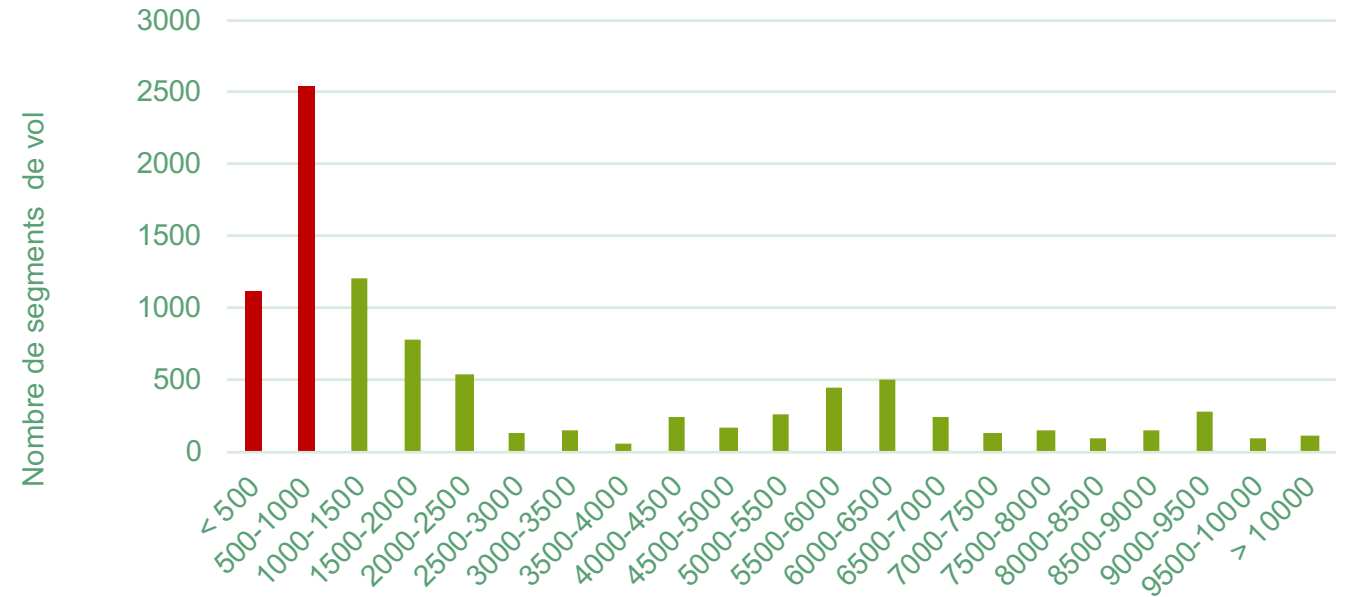




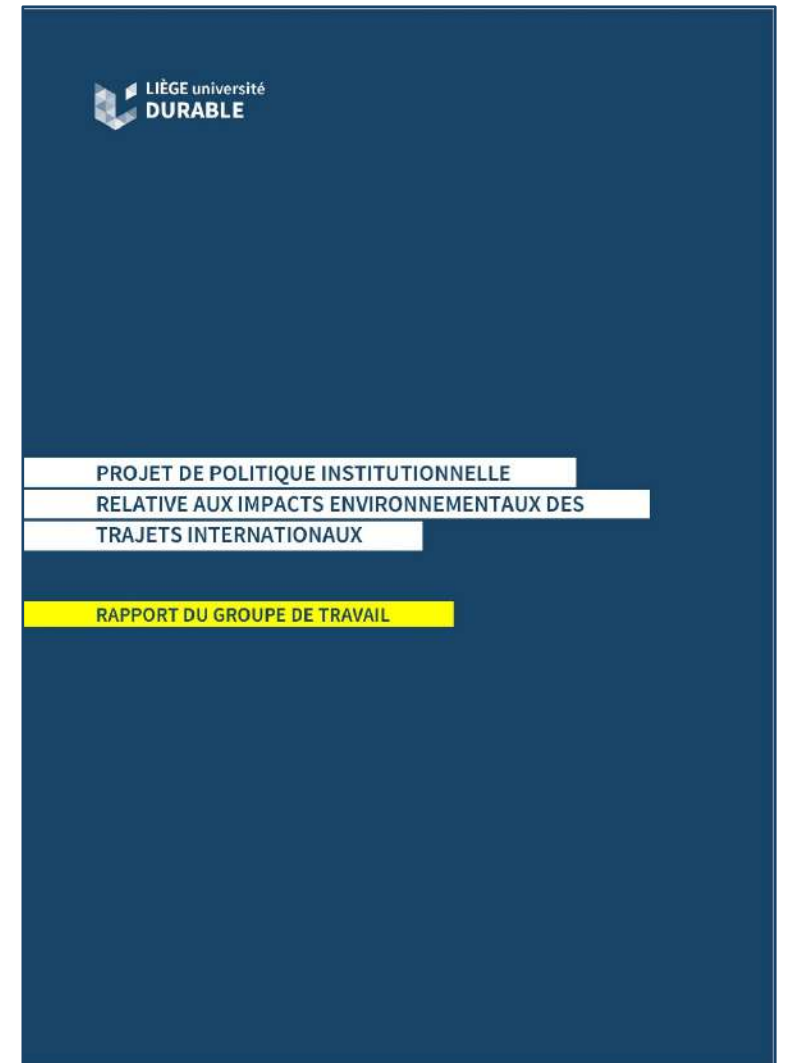


Auteur Marc Binard, GEOMATIC / ULiège
Source ARF, 2021

- 26 986 442 km en avion en 2019
- 9440 vols distincts (segments)
- 5809 t.éq.CO2 (6,1 % du bilan carbone)
- < 1000 km : 29 % du nombre de trajets
- < 1000 km : 8 % des distances cumulées



- La contribution des trajets internationaux en avion au bilan carbone de l'ULiège est significative (6,1 %).
- Le report modal pour les trajets de moins de 1000 km est limité à quelques destinations (p. ex. Lyon).
- La majorité des trajets vers des destinations situées à moins de 6 heures en train s'effectue en train.
- Le levier d'action le plus important concerne les vols intercontinentaux.



Monitorer

Objectiver l'évolution des déplacements professionnels sur la base de données précises et fiables.

- Créer une base de données interne
- Suivre les marchés publics (agences de voyage)
- Suivre les remboursements / données financières

Sensibiliser

Sensibiliser les individus et équipes à la réduction de l'impact environnemental et à l'existence d'alternatives.

- Interroger le personnel (enquête)
- Rédiger une charte des voyages professionnels
- Créer un arbre décisionnel sur les trajets en avion
- Mettre en évidence des alternatives (infrastructure de téléconférences)

Limiter

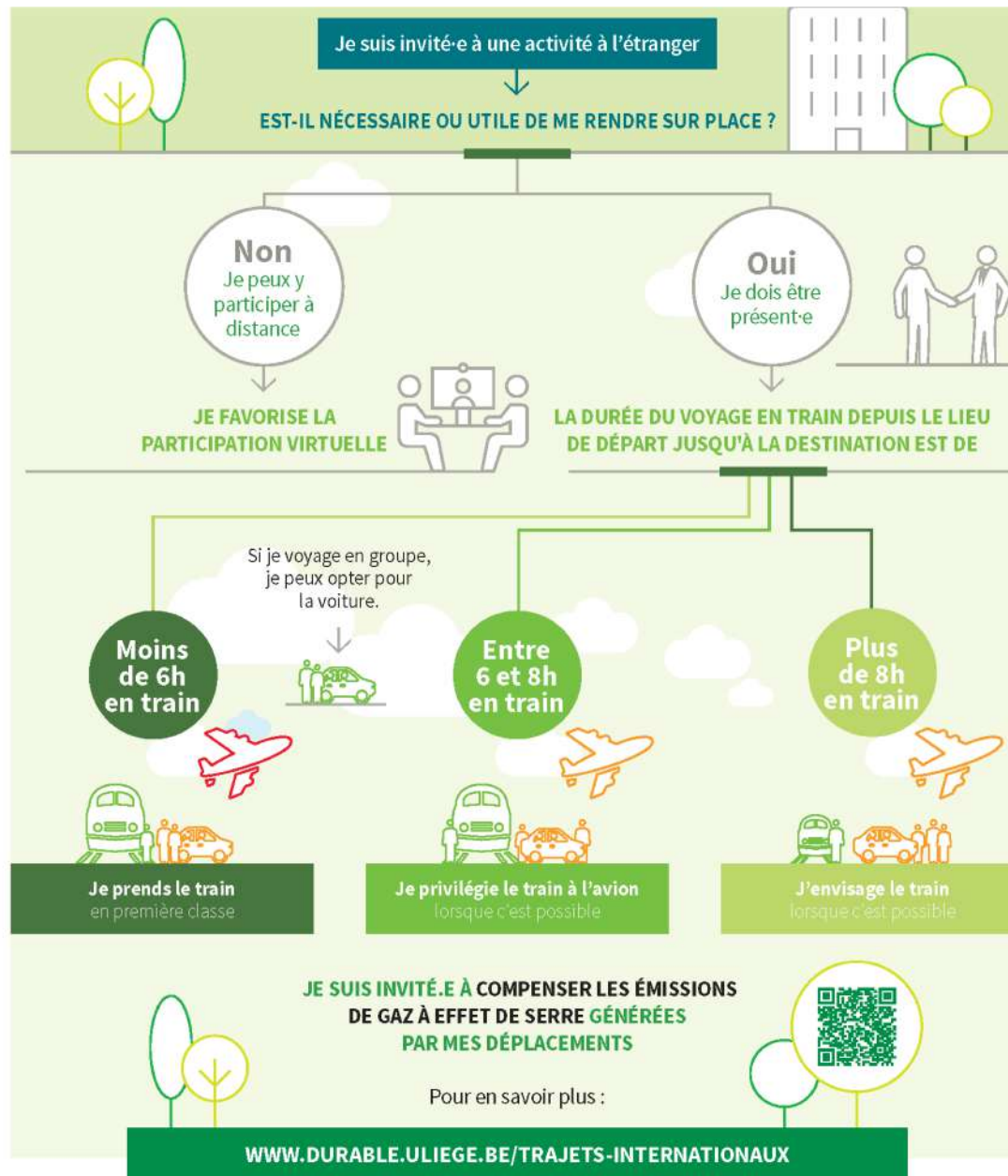
Restreindre les déplacements en avion aux trajets qui ne peuvent pas être remplacés par un trajet en transport en commun.

- ~~Prendre les trajets individuels certains~~
Prévoir les trajets individuels certains
- Interdire les réservations dans certaines classes en avion (en fonction de la durée)

Compenser

Compenser les trajets en avion qui ne peuvent être évités ou pour lesquels aucune alternative raisonnable n'existe.

- Instaurer la compensation CO2 obligatoire ou facultative, à charge de l'institution ou des voyageurs
- Fixer un niveau de compensation
- Définir l'affectation des fonds



Limiter les trajets en avion pour les destinations de courte et de moyenne distance

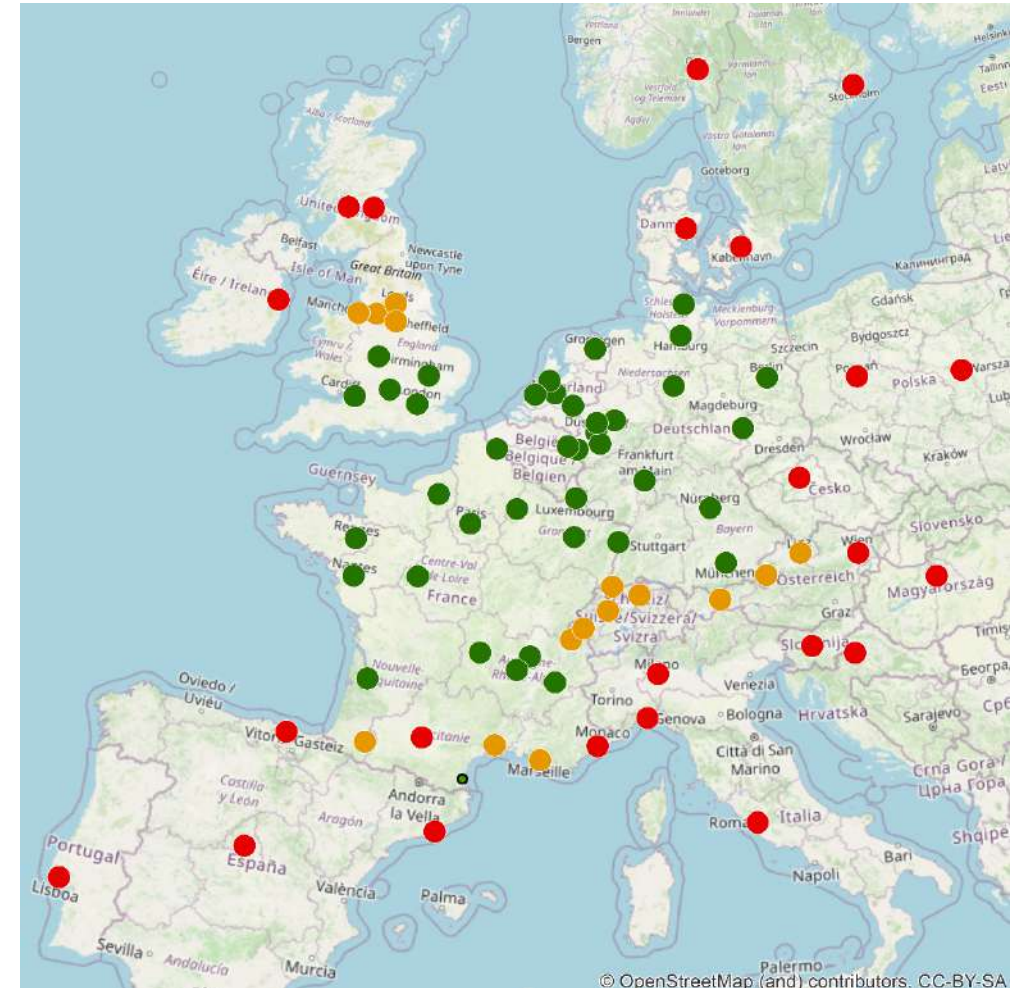
- Trajet en train obligatoire vers les destinations « vertes » (généralement accessibles en moins de 6 h de gare à gare, ou > 3 heures par rapport à l'avion).
- Trajet en train conseillé vers les destinations « oranges » (généralement accessibles en moins de 8 h de gare à gare, ou hub aéroportuaire accessible en moins de 6 h).

Note 1.

Les destinations vertes et oranges sont définies pour les départs/arrivées en Belgique et zones limitrophes.

Note 2.

Dans des cas exceptionnels, des dérogations peuvent être préalablement accordées.



Informer les voyageurs

- Toutes les offres *online* indiquent les émissions de gaz à effet de serre de chaque trajet et tous les e-tickets émis *offline* mentionnent cette information.
- Toutes les offres de transport qui dérogent à la politique environnementale sont clairement indiquées par un **avertissement** ; le cas échéant, la réservation nécessite un accord préalable.
- Il est possible de classer les offres de transport (*online*) en fonction de leur impact environnemental. Les offres (*offline*) proposent toujours une alternative avec un impact environnemental réduit.
- Les offres d'hôtel indiquent les partenaires qui compensent les émissions de gaz à effet de serre.

Suivi

- Derniers chiffres:
 - 27 millions de km en 2019
 - 17 à 18 millions de km en 2022=> diminution de 35 %

- Nouveau marché agence de voyage:
 - Amélioration de l'information aux voyageurs
 - Renforcement du contrôle via la liste des destinations
 - Meilleur monitoring
 - Compensation: information renforcée